

Distr. générale 15 février 2010 Français Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre Trente-neuvième session Genève, 15-17 mars 2010 Point 10 de l'ordre du jour provisoire Essais de démonstration

Protocole d'essais de démonstration

Présenté par la délégation suisse*

On trouvera dans la présente note un projet de protocole technique pour les essais de démonstration, aux fins d'examen par la Section spécialisée. La note a été établie sur la base des propositions présentées par les délégations française et russe ainsi que du débat qui a eu lieu à la réunion d'octobre 2009 du Bureau élargi, tenue en Belgique et au Luxembourg.

Le présent document est publié conformément au paragraphe 5 du mandat du Groupe de travail.

^{*} Le présent document a été soumis avec retard en raison d'une transmission tardive au secrétariat des informations y relatives.



I. Rappel des faits

- 1. Le débat sur les essais comparatifs qui a eu lieu au cours de la réunion d'octobre 2009 du Bureau élargi a abouti aux conclusions suivantes (document GE.6/BUR(2)/2009/8):
 - «16. Le Bureau élargi est convenu que les essais comparatifs, qu'il faudrait probablement qualifier d'essais "de démonstration", ont principalement pour but d'harmoniser l'application de la norme ainsi que de montrer comment procéder à l'inspection des cultures et comment en consigner les résultats. Les essais n'ont pas pour objet de comparer des variétés. Les champs utilisés pour les essais pourraient être ensemencés avec des semences locales et faire l'objet de visites organisées dans le cadre d'ateliers de sensibilisation.
 - 17. La délégation russe s'est offerte à accueillir un essai de démonstration en 2011. Cet essai aiderait les producteurs nationaux à mieux comprendre comment utiliser la norme dans la pratique. Les essais de démonstration sont également un bon moyen d'échanger des données d'expérience et de former des inspecteurs.
 - 18. Les délégations britannique, danoise, française (rapporteur), russe et suisse se sont portées volontaires pour l'établissement d'un protocole technique pour les essais de démonstration, qui serait présenté à la prochaine réunion de la Section spécialisée. Plusieurs pays ont offert d'organiser des visites de leurs champs de démonstration.».
- 2. Les essais de démonstration, qui pourraient être organisés sous la forme d'ateliers, ont principalement pour but:
- a) D'étudier et d'harmoniser les méthodes utilisées pour vérifier les plants dans un champ composé de parcelles de pommes de terre de diverses origines;
- b) D'étudier et d'harmoniser les méthodes utilisées pour effectuer des essais sur des lots de plants de pomme de terre en s'appuyant sur des résultats concrets;
- c) De permettre à des experts de différents pays de travailler ensemble sur le même matériel et dans les mêmes conditions.

II. Aspects techniques

- 3. Il est proposé d'organiser des ateliers à la lumière de l'annexe VI de la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, compte tenu des recommandations énoncées dans le protocole technique établi par l'Union européenne pour les essais comparatifs. Un groupe de travail composé d'experts de la CEE pourrait aider le pays hôte à préparer l'atelier.
- 4. Pour le premier atelier, il serait préférable de commencer avec un nombre limité d'échantillons et de variétés de pommes de terre. Le pays hôte pourrait fournir la plus grande partie des échantillons issus de l'importation et de la production nationale. Les pays membres de la CEE pourraient également envoyer un nombre limité d'échantillons.
- 5. Pour la première année, on pourrait se limiter à une dizaine de variétés et une centaine d'échantillons (10 échantillons par variété) de pommes de terre (de classe A) certifiées, dont:
- a) 6 variétés nationales et importées, dont les échantillons sont prélevés sur le territoire national du pays hôte, soit 60 échantillons de 320 tubercules ayant un calibre de 30 à 40 mm;

2 GE.10-20864

b) 4 variétés libres: Bintje, Désirée, Kenebec et Nicola, dont les échantillons sont prélevés sur des lots commercialisés dans des pays membres de la CEE, soit 40 échantillons de 320 tubercules ayant un calibre de 30 à 40 mm.

III. Calendrier

6. Sous réserve de l'approbation du projet, celui-ci pourrait être mis en œuvre selon le calendrier suivant:

Été 2010 Désignation d'un pays hôte

Novembre 2010-mars 2011 Collecte et envoi d'échantillons sur le lieu des essais

Mars-avril 2011 Observation des échantillons et préparation des

semences en vue de la plantation

Avril-mai 2011 Plantation du champ d'essai

Juin-juillet 2011 Visite sur le terrain, vérification, atelier.

IV. Aspects pratiques

1. Collecte et envoi des échantillons

Pays hôte: Prélever 40 échantillons sur la production nationale dans deux à

trois zones de production. Prélever, avec l'autorisation des producteurs, 20 échantillons issus de pommes de terre (de

classe A) importées.

Pays étrangers: Envoyer des échantillons au pays hôte, de préférence avant mars,

accompagnés d'un certificat ou d'un passeport phytosanitaire.

Objectif: Rassembler tous les échantillons sur le lieu des essais pour la fin

mars.

2. Préparation des échantillons à la réception

- 7. Pour chaque échantillon qu'il reçoit, l'organisateur de l'atelier:
- a) Établit une liste indiquant le numéro, la variété, la catégorie de qualité et la classe ainsi que le code de l'expéditeur;
 - b) Contrôle visuellement la qualité des échantillons reçus;
 - c) Divise chaque échantillon en deux sous-échantillons:
 - i) 110 tubercules pour la plantation au champ d'essai;
 - ii) 200 tubercules pour des épreuves en laboratoire;
- d) Détruit les échantillons inacceptables du point de vue sanitaire (pourriture, germination);
 - e) Établit un rapport sur la qualité du matériel reçu.

GE.10-20864 3

3. Préparation d'un échantillon (110 tubercules) pour la plantation dans le champ d'essai

- a) Les échantillons doivent être conservés à une température de 2 à 4 °C et une humidité relative de 85 à 90 %;
- b) Trois semaines avant la plantation, les tubercules doivent être préchauffés à 7 °C pendant neuf jours puis à 15 °C pendant douze jours;
- c) Pendant leur stockage, les tubercules doivent faire l'objet d'au moins deux contrôles et ceux qui sont endommagés ou atteints de pourriture humide ou sèche doivent être enlevés.

4. Préparation du champ d'essai

- a) Les essais doivent être réalisés conformément à la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre;
- b) Plan des essais: les échantillons de la même variété doivent être regroupés avec les échantillons de plants de base précédant les échantillons de plants certifiés. Les groupes doivent être ordonnés par ordre alphabétique et selon la maturité des plants, pour autant qu'elle soit connue;
- c) Un plan du champ d'essai portant le numéro de chaque échantillon doit être établi;
- d) Réplication: une parcelle par échantillon. Nombre de tubercules par parcelle: 100;
- e) Nombre de rangées par parcelle: 4. Distance entre les rangées: 1 m. Distance entre les plants dans les rangées: 30 cm. Longueur des rangées: 8 m;
 - f) Méthode de plantation: à la main;
- g) Établissement d'un protocole précisant les caractéristiques ci-après du champ d'essai:
 - i) Lieu du semi;
 - ii) Type de sol;
 - iii) Cultures au cours des trois années précédentes;
 - iv) Date de la plantation;
 - v) Conditions climatiques: température journalière maximale et minimale (en °C) et pluviométrie (en mm). Irrigation;
 - vi) Applications d'engrais;
 - vii) Traitements chimiques;
 - viii) Lutte contre les mauvaises herbes.

5. Épreuves en laboratoire

8. En principe, les échantillons doivent provenir de lots déjà contrôlés par les services de certification nationaux. Cette partie de l'essai peut donc être facultative.

4 GE.10-20864

- 9. Les épreuves en laboratoire devraient avoir pour but: a) de mesurer les différences entre les observations au champ et les résultats en laboratoire; et b) de préciser, sur la base des protocoles établis, les méthodes appliquées pour les épreuves en laboratoire.
- 10. Pour vérifier si le plant satisfait aux conditions requises dans les annexes I et IV de la norme, des épreuves ponctuelles pourraient être effectuées sur 200 tubercules à la demande du pays hôte ou de tout autre pays membre de la CEE.

6. Questions pour la réunion de mars 2010 de la Section spécialisée

- a) Peut-on organiser le premier essai (et atelier) en 2011?
- b) Dans quel pays l'essai pourrait-il être effectué?
- c) Quels pays souhaiteraient participer à l'essai?
- d) Combien de variétés faudrait-il utiliser pour l'essai? Quelles sont-elles?
- e) Quels types d'épreuves en laboratoire faut-il réaliser?

GE.10-20864 5